FRC2.f 15142.1

NOUVEAU PLAIDOYER, OU MÉMOIRE

POUR être plaidé par Mᵉ GOMEL, Procureur au Châtelet, Demandeur & Intimé.

CONTRE le sieur PIERRE-AUGUSTIN-CARON DE BEAUMARCHAIS, Appellant & Défendeur.

. . . . . ÉMÉ DÉ KHREON
PHEUGÉIN DAKOS ADIMON KAKAGORIAN
EIDON GAR ÉKAS EON, TA POLÉNAMACHANIA
PSOGÉRON ARKHILOKON BARULOGOIS-
EKHTESI PIAI NOMENON.

Il faut que je me défende contre la morsure lâche & la médisance de cet homme. Car je l'ai vu, semblable à Archiloque, se nourrir de méchanceté & de mauvaise-foi, & devenir, de maigre qu'il étoit, gras par son impudence & ses sottises.

PINDAR. 2 Pith. *In Ixionem.*

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS ESSENTIEL

SUR CE MÉMOIRE.

J'AI long tems balancé pour me déterminer à publier cet Ecrit. Mon irréſolution avoit pluſieurs motifs : deux ſur-tout me paroiſſoient peu propres à la fixer. Je craignois d'abord que des perſonnes qui connoiſſent mon intimité & mes anciennes habitudes avec M. de Beaumarchais, ne regardaſſent ceci comme une plaiſanterie. Je craignois encore plus qu'on ne m'accusât d'avoir exprès choiſi, pour l'attaquer, le moment où il prépare ſa HARANGUE (1), & où il recueille les différentes pièces qui doivent ſervir à ſa juſtification. J'avoue qu'il a fallu les raiſons les plus impérieuſes, pour me faire paſſer par-deſſus ces conſidérations ; &, malgré le cri de ma conſcience, qui me dit que je n'ai fait que ce qu'il falloit que je fiſſe, j'aurois encore plus que des inquiétudes, ſi mon Plaidoyer lui-même n'étoit pas mon excuſe.

Une plainte que j'ai été obligé de rendre contre les calomnies atroces de Me. Duveyrier, ou plutôt le Mémoire que j'ai fait imprimer contre lui, a donné lieu à la conteſtation qui diviſe aujourd'hui M. de Beaumarchais & moi. Je préviens mes Lecteurs qu'il eſt eſſentiel qu'on liſe ce Mémoire, qui devient la plus intéreſſante de mes pièces juſtificatives, j'en ai donné un grand nombre d'exemplaires. On m'en a fait demander juſqu'à Saint-Jean de Luz (2), & chez l'Etranger ; & je me ſuis fait un devoir & un plaiſir de ſatisfaire l'empreſſement du Public, & je ſerois trop heureux de mériter ſon ſuffrage. Malgré cela, il eſt poſſible que beaucoup de perſonnes de la Capitale ou ne le connoiſſent pas, ou ne le connoiſſent qu'imparfaitement, attendu la délicateſſe que j'ai eu de ne pas le faire vendre.

J'avois projetté de tenir la même conduite pour celui ci : aſſurément j'en donnerai tous les exemplaires que je pourrai, mais comme il y a beaucoup de Lecteurs qui préfèrent dépenſer une petite ſomme pour ſe procurer un écrit, plutôt que d'importuner l'Auteur, j'ai vaincu ma répugnance, & j'en ferai vendre quelques exemplaires. Cependant, comme je ne veux pas que des gens mal-intentionnés, (hélas, il y en a tant dans le monde !), m'accuſent de faire une ſpéculation mercantile, j'annonce que le produit en ſera remis chez M. Trumeau, Receveur du Clergé, rue Saint-Sauveur, pour être diſtribué aux pauvres du Dioçèſe, aux termes de la Lettre Paſtorale de M. l'Archevêque de Paris, du trente-un Décembre 1788.

Je dois prévenir auſſi le Lecteur de deux choſes, 1°. que tout mon exorde eſt tiré, à peu de choſe près, mot pour mot, de mon Mémoire contre Me. Duveyrier.

2°. Qu'on trouvera dans ce Plaidoyer-ci un grand nombre de citations grecques & latines ; (ce qui devenoit néceſſaire à mon ſujet). Cependant, comme une perſonne très-inſtruite d'ailleurs peut bien n'entendre, ni même ſavoir lire le Grec, j'ai fait imprimer ces dernières citations en caractères ordinaires, j'en ai donné l'explication.

---

(1) Mon Adverſaire prépare dans ce moment-ci un Mémoire ou Plaidoyer, ſous le titre de Harangue, & s'occupe à réunir une infinité de pièces juſtificatives, d'atteſtations honorables & de lettres de remercîmens des bienfaits qu'il a répandus ſur l'humanité ſouffrante, & qu'il doit faire imprimer ; ainſi les parties ſubſéquentes de ſon premier Mémoire, & le Mémoire étendu qu'il avoit promis, n'auront pas lieu. C'eſt à moi à qui il doit ce conſeil ; & aſſurément malgré ſes torts, je n'ai pas l'intention d'y mettre obſtacle, je deſire même que ces moyens étrangers à ſa grande affaire, lui réuſſiſſent.

(2) On a voulu jetter quelques doutes dans mon eſprit ſur les demandes multipliées qu'on m'a faites de mes mémoires depuis à-peu-près huit jours, on a prétendu même que c'étoit un mauvais plaiſant qui m'avoit joué ce tour, pour exciter mon amour-propre & enſuite ſe moquer de moi ; mais je n'ai dû ni voulu le croire.

NOUVEAU PLAIDOYER,

OU

MÉMOIRE

POUR être plaidé par Me. GOMEL, Avocat en la Cour, & Procureur au Châtelet, Demandeur;

CONTRE PIERRE-AUGUSTIN CARON DE BEAUMARCHAIS, Appellant & Défendeur, &c.

MESSIEURS,

IL ne me suffisoit donc pas d'avoir prouvé que j'ai employé la plus grande partie de ma vie à des travaux d'ordre, de conciliation & de bienfaisance (1)?

(1) Voyez pag. 1. mon Plaidoyer, ou Mémoire pour être plaidé, contre Me Duveyrier.

Il ne me ſuffiſoit donc pas d'avoir démontré la profonde ignorance (1) d'un injuſte aggreſſeur qui eſt venu, contre toute *rectitude d'eſprit*, & ſans la *moindre droiture de cœur* (2), me ravir cette jouiſſance pure, que le plus honnête Procureur, depuis Rollet(3), juſqu'à Bourgeois de Quincy & moi (4) ait pu éprouver, lorſque, par un travail non interrompu, par des veilles ſucceſſives, il a arrangé ſes affaires & celles de ſes clients, de manière que chacun y trouve ſon compte ?

Il ne ſuffiſoit donc pas d'avoir prouvé (5), ſans crainte d'être démenti par qui que ce ſoit, que mes pénibles & très-pénibles fonctions, n'ont eu pour objet que la gloire, depuis le commencement de ma carrière, où je me gliſſois à l'inſçu de mon Procureur dans quelques petites affaires clandeſtines, juſqu'à ce jour, où, par les voyes les plus droites, ſans un ſeul doſſier de procédure, ſans requêtes en blanc, ſans avenirs, ſans inventaires de production (6), j'ai acquis une honnête fortune, & ma jolie maiſon de Vuiſſous (7), de laquelle aucun convive n'eſt jamais ſorti mécontent, graces aux ſoins de la femme reſpectable qui en fait les honneurs ?

---

(1) Voyez page 35, ligne 22 de mon Plaidoyer, contre Me Duveyrier.

(2) Voyez *ibid.* page 19, dernière ligne.

(3) Il s'agit du Rolet, dont Boileau fait l'éloge dans un vers, dont le premier hémiſtiche, eſt ainſi conçu : « J'appelle un chat un chat ».

(4) C'eſt, ſans contredit, après moi, le plus honnête Procureur au Châtelet.

(5) Voyez *ibid.* pag. 4, ligne 15 & ſuivantes.

(6) Tous mes cliénts, tous mes amis ſavent que mon Cabinet eſt arrangé comme un petit Paradis, & je donne mes conſultations pour rien à celui qui y auroit trouvé une *ſeule fois*, un *ſeul* carré de papier timbré.

(7) C'eſt le lieu où je me rends tous les ſamedis. J'y paſſe philoſophiquement deux heurs à rêver au bien que je dois faire la ſemaine ſuivante.

Il ne suffisoit donc pas d'avoir cajolé l'Ordre, l'Ordre juste des Avocats, dont j'eusse ambitionné d'imiter les vertus, pag. 37, de mon plaidoyer, si je n'avois pas dit, pag. 21, que j'avois reculé d'effroi au moment de *l'émission* (1) que j'étois sur le point de faire d'un vœu, qui me parut exiger alors la réunion des plus rares talens *que je n'avois pas*, & des plus grandes vertus, que la voix de ma conscience me crioit que *je n'aurois jamais* ?

Il ne suffisoit donc pas d'avoir porté par-de là les nues (2), l'aigle du Châtelet (3), dont la pénêtration, l'intégrité & les lumières, sont autant recommandables que connues, & d'avoir fait reposer la censure publique sous les ailes du Cigne (4) de cette juridiction, dont la douce sageſſe égale l'incorruptible vertu ?

Il ne suffisoit donc pas d'avoir fait, par un à-propos admirable, l'éloge de l'assemblée générale & future de la Nation, à laquelle je donne une leçon aussi claire qu'utile, en lui disant, page 30, qu'il faut qu'elle agisse d'après des *données* certaines, pour proposer des plans de réforme & d'administration, qui produiront un grand avantage pour tous, pourvu que les *poids* soient scrupuleusement *balancés* par la main de la justice ?

Il ne suffisoit donc pas, à chaque page de mon Plaidoyer, mais, sur-tout, page 38, d'avoir exalté vos vertus, votre cou-

---

(1) *L'émission d'un vœu !* ... Tout le monde a été enchanté de cette expression.

(2) Voyez *ibid.* pag. 24, lig. 13 & suiv.

(3) M. Bachois, cela se devine.

(4) *Le Cigne du Châtelet.* A cette dénomination tout le monde reconnoîtra M. Deslandres de Brunville. On l'appelle le Cigne du Châtelet, depuis le 21 Novembre, où il a été *blanchi* par une Sentence connue.

rage, de vous avoir comparé à des Miniſtres de la divinité, à des demi-dieux deſcendus ſur terre pour le bonheur des humains, & de vous avoir parfumé d'encens, & raſſaſſié de phraſes?

Il ne ſuffiſoit donc pas d'avoir démontré, par une adreſſe peu commune que, pour avoir imaginé une conciliation très-importante, j'ai été décrété (1) pour cette bonne œuvre, de laquelle j'ai reçu des complimens de mes Juges (2); que dans une autre circonſtance, mon zèle & mon amour pour la juſtice m'ayant fait veiller au gage de la dette du Roi, ce bon Prince m'a envoyé à la Baſtille (3), afin que je fuſſe moins diſtrait dans le compte que j'avois à rendre de ma geſtion, en même-tems que la Cour me décrétoit d'ajournement perſonnel pour la même cauſe; ce qui n'a pas empêché que depuis, les principaux Magiſtrats de cette Cour, ne m'ayent infiniment honoré, & qu'ils ne m'ayent comblé de témoignages d'eſtime, de confiance & de bienveillance (4)?

Il ne ſuffiſoit donc pas, & c'eſt ici, Meſſieurs, la pierre de touche, le but moral de mon fameux plaidoyer, il ne ſuffiſoit donc pas d'avoir, dans un Poſt-ſcriptum, jetté là, comme par haſard, comme par mégarde, fait un éloge pompeux de l'admirable, juſte & bienfaiſante adminiſtration de M. Le Noir; d'avoir, d'une main ſûre, dirigé les lumières de la Juſtice ſur ſes vertus, comme ſur un point milieu, difficilement percep-

---

(1) Voyez, pag. 28 de mon Mémoire, pour être plaidé, première & avant dernière ligne du dernier alinéa.

(2) Il eſt vrai que j'ajoûte, pag. 29, lig. 7, que ces éloges m'ont été prodigués dans le ſecret.

(3) Pag. 29. *ibid.*

(4) Page 30, lig. 6 du dernier alinéa.

tible à l'œil le plus exercé (1), & d'avoir relevé cette phraſe ſi indécemment, & ſi longuement applaudie, le 13 Décembre dernier : « *Qu'on nous diſe quels heureux, M. Le Noir a faits,* » *& quels malheureux il a protégés ?* » lorſque celui pour lequel on plaidoit, auroit du ſe proſterner à ſes pieds, & le remercier avec les larmes de la reconnoiſſance, des grands & ſublimes ſervices qu'il lui a rendus, & pour leſquels ce monſtre d'ingratitude le pourſuit avec un acharnement que vous ne manquerez pas de punir (2) ?

Il ne ſuffiſoit donc pas d'avoir flagorné le ſieur Bergaſſe, qui, dit-on, a hauſſé les épaules de pitié, à ce qu'il appelle *l'inſolent éloge de mon Poſt-ſcriptum*, & d'avoir prouvé à Me. Duveyrier que non-ſeulement il étoit, (page 31, de mon Plaidoyer,) Avocat à diſtance *incommenſurable* de Gerbier; mais encore qu'il étoit déchu de cette diſtance *in-com-men-ſu-ra-ble*, (page 38), depuis qu'il avoit monté ſur les tréteaux de la Calomnie, & qu'il s'étoit dévêtu de ſa robe de pourpre, bel emblême de ſon devoir ?

Il ne ſuffiſoit donc pas d'avoir acheté, par tant de preuves, l'eſtime publique, & un droit ſi bien acquis à vos ſuffrages ! il falloit encore. . . . . Mais je m'apperçois, MESSIEURS, que ce long Exorde commence à vous fatiguer; il pourroit ennuyer le reſpectable Auditoire qui m'environne, & faire bâiller le lecteur qui le lira imprimé. Je paſſe donc aux faits.

FAITS.

Mon Plaidoyer pour être plaidé, devoit paroître dans les premiers jours de Décembre, quelques jours avant le 13 : vous

(1) Voyez pag. 34, lig. 7 & ſuivantes. (2) Voyez pag. 40.

avez, peut-être, pû deviner, MESSIEURS, le motif qui m'avoit fait choisir cette époque pour lui donner la plus grande publicité.

Mais, indépendamment de quelques citations un peu hasardées, qui échappent encore plus à un homme qui a de grandes connoissances, qu'à celui qui n'en a que de médiocres, parce que celui-ci comptant peu sur lui-même, prend la peine de descendre jusqu'à une vérification ennuyeuse & soporative, au lieu que celui-là se fonde sur son immense savoir, & néglige cette opération mécanique.... Indépendamment encore de quelques fautes de français (1) de sens & de logique (2), que j'ai été obligé de laisser subsister en grand nombre, afin de

---

(1) Il n'y en a guères qu'une *soixantaine* dans mon Mémoiee de 40 pages. C'est une misère.

(2) Quant à la Logique je ne m'en pique pas. Par exemple, je me suis apperçu, en relisant mon Plaidoyer, que j'ai avancé que la gloire a été mon seul objet, & l'unique récompense de mes travaux; que dans plusieurs affaires, & sur-tout dans celle de Disjonval, j'ai rempli gratuitement mes devoirs, &c.; que je n'ai jamais fait de mon état un moyen de fortune; que je ne me suis porté dans les affaires que comme conciliateur; & cependant il est vrai que je ne dois qu'à mon métier de Procureur, la fortune dont je jouis. — Ici j'avance, page 21, que c'est la vertu & le talent qui ont empêché l'*émission* de mon vœu pour être Avocat: là, page 37, c'est la fortune qui a intercepté cette *émission*. — Ici, page 37, *l'émission*, est interceptée par l'argent qui me manque, & dans vingt endroits de mon Mémoire j'avance ma fortune comme Procureur, je réponds de ma fortune comme Procureur; enfin, pag. 20, j'ai ma fortune *connue*, qui répond beaucoup au-delà des valeurs à moi confiées, lesquelles valeurs sont très-considérables. Page 26, je dis qu'il faut qu'un homme de Loi doit être *bene dicendi bene scribendi peritus*, (j'ai voulu dire *peritus*). Et dans mon Mémoire *impertinientes articulos sciens facio*, ce que je blâme beaucoup dans autrui. Je m'écrie, page 31, ligne 9, & suivantes, que le premier devoir de l'homme est d'être *vir bonus*, & je suis Me. Gomel, Procureur au Châtelet, & je me fais grace de l'apostrophe latin, qui termine mon *alinéa*.

ne pas vous priver plus long-tems du plaiſir de m'entendre, j'ai éprouvé encore un autre délai, & duquel j'eſpère bien rendre plainte en tems & lieu.

L'Imprimeur Moutard avoit promis de me rendre la dernière feuille de mon Mémoire au plus tard le 10: j'y comptois. Cela me donnoit le tems de le répandre avant l'époque du 13, & un terme ſuffiſant pour produire ſur vous, MESSIEURS, & ſur mes lecteurs, la ſenſation qu'un comité particulier, dont j'étois, dans cette circonſtance, l'agent ſourd & l'organe, déſiroit qu'il produisît. Que je me ſerois trouvé heureux de pouvoir remplir les vues des membres honorables qui le compoſent! Mais, hélas! telle eſt la marche de la Nature:

Des choſes d'ici bas la Fortune décide
Selon ſes caprices divers,

dit le grand Rouſſeau: la fortune & le diable, je penſe, s'étant mêlés de l'affaire, je l'eus à peine le 13 au ſoir: or, mon adverſaire avait été applaudi le 13 au matin. *O douleur*!

Errare humanum, MESSIEURS, *reparare divinum*, comme je vous l'ai déjà plaidé. Il y avoit encore un long-terme juſqu'au 21. L'Aſſemblée des Notables étoit ſur le point de ſe ſéparer. Or, je vous prie, Meſſieurs, d'obſerver bien ceci. Les vaſtes occupations de M. Lenoir, dans cette Aſſemblée auguſte, ne lui avoient pas permis de peſer, dans la balance de ſon génie, un Mémoire dont il étoit eſſentiel que le coup fût déciſif. M. Caron de Beaumarchais, dont la tête m'avoit paru juſqu'alors la tête la mieux organiſée que je connuſſe à cent lieues la ronde, me dit ces propres mots. Je

vous les répète, Meſſieurs, tels qu'ils ont été prononcés, & j'eſpère, malgré l'événement dont je vais vous rendre compte, qu'il ne me les niera pas; d'ailleurs, Me Fournel étoit préſent, un témoignage de cette valeur ne laiſſeroit aucune reſſource au menſonge : les voici.

« Mon cher Gomel, je partage avec toi l'humeur que te » cauſe ce retard; c'eſt un tour perfide; mais, que veux-tu ? » Quand une affaire nous échappe par une intrigue, il faut, ſur » le champ, la renouer par une autre intrigue. L'Aſſemblée » des Notables finit demain : eh bien ! nous nous rendrons à » ta Campagne avec les nôtres. *Niger* ſe trouvera à celle du » couſin, & l'on ſe concertera. D'abord je ne ſerois point » d'avis que ton Mémoire parût avant le 21. Pour la prochaine » Audience j'ai une cabale à mes ordres, ſois tranquille; ton » Mémoire eſt charmant, plein d'eſprit, de connoiſſances, de » citations ſavantes; (*de citations ſavantes*, je vous prie, Meſſieurs, de ne pas oublier ce mot de *citations ſavantes.*) » Mais, il peut y manquer quelque choſe; le plus grand » génie trébuche quelquefois, témoin Molière & moi. Il » eſt bon d'avoir l'avis de *Niger*..... Quelques mots d'éloges » *lâchés*, comme ſi de rien n'étoit, dans le cours du Mémoire » où nos amis ſeroient.... Enfin, j'ai des idées. J'accoucherai » de tout cela à Vuiſſous. Bonjour ! Je vais calmer les terreurs » panniques de qui tu ſais.....

Obſervez, MESSIEURS, qu'il fait quelques pas pour ſortir, & qu'il revient pour me dire, comme preſſé par ſa conſcience, ces propres paroles, aux quelles la réflexion donne une valeur qui n'échappera pas ſans doute à votre ſagacité :

--- « A-propos, *bone vir*, que je t'embraſſe quatre fois : » mais, comme tu parles latin ! mais, comme tu es ſavant !

Le

» Le Deutéronome! la Lexicographie! la Loi des douze Tables!
» les Ordonnances! Pothier, Virgile, Renuſſon, Horace.....
» Ma foi! j'avois grande opinion de ton ſavoir, mais cela me
» paſſe. Tu as donc volé tout l'eſprit d'un Coche?.....Oh! aſſu-
» rément, tu es le plus ſpirituel, comme le plus honnête des
» Procureurs du Châtelet, ET JE T'EN DONNE MON BON
» BILLET ».

Il le ſigne, & part.

Et moi je reſte avec Me Fournel, qui ne peut s'empêcher de s'écrier, comme s'il eût été inſpiré. (Je vous prie, MESSIEURS, de redoubler votre attention.) « Un Billet d'eſprit &
» de ſavoir, ſigné *Caron de Beaumarchais*! Peſte, Me Gomel!
» cela vaut de l'or. De pareils effets gagnent de jour en jour
» au Foyer de l'Opéra & du Théâtre Français; voyez le Cours
» de la Place, depuis la Folle-Journée, ils gagnoient 15 &
» 20 p$\frac{0}{0}$; Tarare les a fait prodigieuſement monter; enfin,
» depuis le COURT Mémoire, cela roule de 33$\frac{1}{3}$ juſqu'à 40
» p$\frac{0}{0}$; & ſi le LONG paroît, je gage ma *Matricule* qu'ils dou-
» blent de valeur..... O le bon Billet que vous avez-là, Me
» Gomel!

Je n'inſiſterai pas, MESSIEURS, ſur ce qui s'eſt paſſé depuis que ce Billet *d'eſprit* & de *ſavoir* m'a été délivré: Je n'entrerai point dans les différens détails de nos pour-parlers, de nos petits Conciles, tenus tant à Paris qu'à Vuiſſous, dans chacun deſquels M. de Beaumarchais me donna de nouvelles marques de ſon admiration & de ſon eſtime.

Il ſuffit de vous dire que nous convînmes de quelques paragraphes à ajouter pour nos amis, ou pour ceux dont nous voulions capter les ſuffrages au moyen de quelques grains d'encens; & ſur-tout, on arrêta la néceſſité urgente de mettre

le *P. S.* à la fin du Mémoire, attendu le rapport évident & néceſſaire qu'il y avoit entre la prétendue banqueroute-Diſjonval & les vertus de M. Lenoir ; les Bâtimens, les Atteliers, les Uſtenſiles d'une Manufacture, & des Laines de Sigovie *ſous les ſcellés*, avec un procès d'adultère *en inſtance* ; les Sages, les Moraliſtes & les Lexicographes que je cite, avec M. Daudet de Joſſan, & ces autres Meſſieurs. Il fut décidé de nouveau que M. Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais ſe chargeroit de la *diſtribution, prônage* & *patronage* de mon Mémoire, conjointement avec ſes co-Aſſociés.

Tout, dans ce moment-ci, MESSIEURS, devient capital.

Vous vous rappellez que M. de Beaumarchais a lu mon Mémoire, encore informe, & qu'il y a trouvé *infiniment d'eſprit & de connoiſſances :* vous vous rappellez qu'il ne s'eſt pas contenté de me le dire, de me le répéter, mais qu'il m'en a donné ſon *bon Billet* : il fait plus ; il craint qu'on ne conſidère ſon effuſion de cœur comme un propos de converſation, tels que ceux-ci : le Comte de Mirabeau ne ſigne que les Ouvrages qu'il fait ; *je vous en donne mon bon Billet :* l'Aſſemblée des Notables a fait merveilles pour concilier les intérêts reſpectifs des trois Ordres ; *je vous en donne mon Billet* : la convocation des Membres du *Tiers-Etat* ſe fera ſans intrigues, ſans caballes : il n'y aura *d'appellés* & *d'élus* que des hommes ſages, vertueux & impaſſibles, qui ne trahiront pas les intérêts qui leur ſont confiés ; *je vous en donne mon bon Billet*, &c.

M. de Beaumarchais ſait que ces manières de s'exprimer ſont des termes de forme, qui ſe trouvent démentis par le *fait*. Mais comme le *fait* eſt, qu'il y a dans mon Mémoire infiniment d'eſprit, de connoiſſances & d'érudition, il me donne bien réellement ſon billet. Enfin, il ſemble craindre qu'il ne manque quelque choſe à ſon authenticité, &, pour lui donner plus

de valeur, il y prend toutes les qualités qui, depuis vingt-années, lui ont alloué, à ſi juſte titre, le droit de connoître, d'apprécier, & de juger le mérite & les talens. — Permettez-moi, Meſſieurs, de vous en faire la lecture.

Billet de M. de Beaumarchais.

« Je ſouſſigné, Auteur d'Eugénie, attendu que j'ai la quittance de » Poinſinet, qui m'a vendu ladite Pièce.

» Auteur des Mémoires contre Louis de Goëtzmann, à l'exception » de deux huitièmes qui appartiennent au ſieur Lebrun, ſecrétaire » du Chancelier Maupeou ; de deux huitièmes, rédigés par le ſieur » Genée de Brochon ; de deux huitièmes dûs aux ſoins du ſieur d'Ari- » grand ; de deux huitièmes compoſés, revus & corrigés par Me Fal- » conet, mon conſeil d'alors.

» Auteur du Barbier de Séville, de la Folle-Journée, à l'exception » de la Proſe qui a été brochée par Gudin, &c., & rendue ſupportable » par Préville ; & de Tarare, à l'exception des Vers, de la Muſique, & » du plan & de l'invention, qui m'ont été diſputés par l'Abbé Aubert, » pag. 1634 & 1742, des Petites-Affiches du mois de Juin 1787.

» Auteur (ſeul, ou à-peu-près,) du premier Tome d'un Mémoire » en attendant les trois autres ; plus, d'un Court Mémoire, en atten- » dant le Long, &c. &c.

» Déclare : que j'ai pris lecture du Plaidoyer, ou Mémoire pour » être plaidé par Me Gomel, contre Me Duveyrier ; que j'y ai trouvé » infiniment de connoiſſances, d'érudition, de goût, de ſens, de cita- » tions ſavantes, de latin & d'eſprit.

» Et pour m'acquitter, autant que je le puis, & que je le dois, envers » Me Gomel, je promets & m'engage lui payer, (& ce, auſſi tôt l'appa- » rition de ſon Mémoire,) tout le plaiſir & l'admiration qu'il m'a cauſé, » en éloges bons & valables ; comme auſſi en le faiſant colporter par mes » prôneurs, le tout ſolidairement avec les parties intéreſſées, que je m'o- » blige faire *conſortir*, *complicier* & *adhérer* audit Billet, dont j'entends » la valeur être payée au terme ci-deſſus indiqué. — A Paris, ce 13 » Décembre 1788.

Signé, Caron de Beaumarchais.

Avec une pièce auſſi authentique, je devois me croire à l'abri de toute eſpèce de crainte; je me fondois encore plus ſûr la *probité connue* de M. de Beaumarchais, & (je l'avoue, MESSIEURS,) j'avois un ſecret plaiſir de m'écrier avec Pline (1): *Plus apud VIROS BONOS honeſtas valet, quam apud malos neceſſitas cogit.* J'étois tranquille enfin.

Mon Mémoire paroît, il m'eſt apporté le 22 au ſoir, tout broché, je l'envoye auſſitôt à l'Hôtel-Beaumarchais; une heure après je reçois de lui la lettre la plus flatteuſe; je m'endors en la liſant: un ſonge agréable me repréſente mon ami qui faiſoit remarquer aux uns la nobleſſe de mes expreſſions, aux autres l'énergie de mon ſtyle; il pénêtroit avec ceux-ci la profondeur de mes idées, & calculoit avec ceux-là le nombre de mes paſſages latins; enfin, il vantoit à tous mon eſprit & mon génie. O ſonge heureux! falloit-il qu'un affreux réveil détruisît une ſi douce illuſion?

J'étois dans ce moment où l'homme indécis encore, réſiſte mollement au ſommeil dont il vient de goûter les douceurs, & voudroit pouvoir retarder l'heure qui le force à ſe lever, lorſqu'un de mes amis entre chez moi. *On ne dort pas*, diſoit *Garo*, (2) *quant on a tant d'eſprit*; mais apparemment que l'on dort beaucoup quand on rêve qu'on en a. Il étoit Midi..... Hélas! MESSIEURS, aurai-je la force de vous répéter l'affreuſe nouvelle dont cet ami *ſalue* mon réveil?

» Mon cher Gomel, me dit-il, êtes-vous brouillé avec Beaumarchais? —Point du tout, lui repondis-je: eh mais, vous

---

(1) Pline, Lib. IV. Epit. 10.

(2) Dans la Fable du Gland & de la Citrouille.

m'effrayez ! d'où vient cette queſtion ?.... Mon ami change de couleur, lève les yeux au Ciel, il ſe tait : j'inſiſte pour qu'il s'explique ; il balance : j'inſiſte encore ; enfin il me donne le coup de maſſue, en m'apprenant qu'il a ſoupé la veille chez Beaumarchais, que toute la cabale y étoit réunie ; qu'on y avoit lu mon Mémoire ; qu'on y avoit tourné en ridicule mes plus beaux paragraphes ; qu'on y avoit traité ma belle phraſe de la page 13 de bourſoufflage ridicule (1) ; la juſtice que je rendois à mon eſprit conciliateur & bienfaiſant, de forfanterie & d'impudence ; mes plus vigoureuſes expreſſions, de néologiſme bizarre ; mes paſſages latins, de pédantiſme ; mes citations, d'une affectation forcée ; enfin, pour combler la meſure, Beaumarchais, Beaumarchais lui-même ajoute, qu'on devroit bien me faire l'application de la Loi des douze Tables, que je cite (2).

Le diſcours de mon ami me fit oublier, le précepte de Ciceron : *Oportet temperantiam moderatricem omnium commotionum eſſe* (3), & mon inſouciance ſur les torts d'autrui, qui n'attaquoient que moi ſeul, inſouciance que j'ai ſi bien exprimée, page 22 de mon Mémoire pour être plaidé.

---

(1) Voici cette phraſe : que le Lecteur impartial juge ſi elle n'eſt pas admirable : « Un homme, caché ſous le manteau d'un accuſateur, qui a entaſſé ſa fortune ſur » des débris de victimes, &c. &c. » *Puis* « C'eſt à l'invitation d'un pareil homme que » Me Duveyrier a ſaiſi ſes pinceaux, &, confondant toutes les couleurs, toutes les » nuances, a terni tout ce qui méritoit une touche vive & brillante ; a noirci ce qui » méritoit le plus grand jour, pour ne préſenter, ſur le devant de la ſcène de ſon Tableau, que le ſpectacle hideux de la pâle & livide calomnie, accompagnée de toute » ſa vile cohorte, la lâcheté, le menſonge & l'impoſture ; renverſant, écraſant & foulant aux pieds la courageuſe innocence, & *dérobant*, avec *audace*, à la Juſtice, ſon » glaive, pour l'enfoncer dans le ſein de ſes intègres Miniſtres ».

(2) *Si quis infamiam faxit flagitiumve alteri, fuſte ferito.* L. 56.

(3) Cic. 5. Tuſcul.

Trois fois j'eſſaye de me lever, trois fois ma tête s'enfonce de rage dans mon oreiller. Je ſors enfin du lit ; je m'habille à la hâte ; mon Laquais ſe préſente pour me coëffer, je le repouſſe ; une chaiſe s'oppoſe à mon paſſage, je la renverſe ; ma porte ne s'ouvre pas aſſez vîte au gré de mes ſouhaits, je la jette en-dehors ; mon ami me rappelle, je n'entends rien ; il veut m'arrêter ; efforts ſuperflus !....

Tel, à l'inſtant où du choc de deux nuages jaillit l'éclair étincelant, l'œil ſurpris cherche en vain à fixer le feu rapide qui vient de ſillonner l'horiſon ; il croit encore l'appercevoir, lorſque déja la foudre gronde au loin : tel, mon ami, courant après moi, cherche à me ſuivre des yeux, lorſqu'ayant traverſé comme un trait les rues des Déchargeurs, de la Ferronerie, Saint-Denis, Aubri-le-Boucher, Saint-Merri, j'étois déjà vieille rue du Temple, & je frappois à coups redoublés à la porte de Pierre-Auguſtin Caron de Beaumarchais.

Elle s'ouvre : je monte quatre à quatre les dégrés de ſon eſcalier ; ſes laquais ſont interdits, mes yeux enflammés produiſent ſur eux l'effet de la tête de Méduſe, ils demeurent pétrifiés. — Je ſuis dans la chambre à coucher ; je ſuis au chevet de ſon lit.

Eſt-ce qu'il eſt deux heures, dit-il, d'une voix nonchalante ? — Puis me reconnoiſſant. Ah ! c'eſt toi, Gomel ! Quel démon t'agite pour venir ſi matin (1) ?

Quel démon m'agite, lui répondis-je ? Etes-vous convenu

(1) Si matin ! il étoit midi... Cela eût été très-tard chez le Roi, mais comme M. de Beaumarchais ne va pas à la chaſſe & qu'il n'a pas une muſique auſſi bien montée que celle de la Chapelle du Roi, le lever n'eſt jamais qu'à deux heures.

de louer mon Mémoire pour être plaidé, de vanter mon érudition? M'avez-vous donné un acte qui garantit l'opinion que vous avez de mes hauts talens, & celle que doit en avoir le public? Pourquoi donc, lâche *sycophante*, pourquoi hier, à l'heure où vous le recevez ce Mémoire, au lieu de remplir un engagement sacré, vous plaisez-vous à le vilipender? Est-ce donc un vain titre que ce *billet* souscrit avec tant d'empressement, par lequel vous vous soumettez à me *payer* en *éloges*, ce que je vous ai *livré* en *érudition?* . . . . Grand Dieu! n'y a-t-il plus de bonne-foi sur la terre? . . . . *Astrée* a-t-elle abandonné pour la seconde fois ces bas lieux?

Quelle fut sa réponse MESSIEURS? — Citoyens de toutes classes, que cette étonnante & malheureuse affaire rend *pendentes ab ore*, connoissez Beaumarchais.

« Tu n'es qu'un sot, mon ami, me dit-il, d'un ton ironique » & leste: ton Mémoire n'a pas le sens commun; c'est un ba- » vardage d'un bout à l'autre qui ne signifie rien. Il m'a sem- » blé, en te lisant, entendre *Stentor* qui veut imiter *Homère*. » Je ne sais pas quel rêve tu as fait cette nuit. Mais, moi, » j'ai rêvé que tes oreilles s'étoient allongées comme celles » de *Midas*. Approche un peu que je vérifie: précisément. » — Quoi! là, sérieusement, mon pauvre Gomel? tu ne t'es » pas apperçu que je me moquois de toi, lorsque je vantois » tes grandes phrases? . . . . tes grands mots incommensu- » rables (1). . . . . Tes citations de Diodore (2) sur les

(1) Je prie les lecteurs sans partialité de lire, page 23, avec quel art, quelle adresse j'ai placé ce mot *incommensurable*, dont M. de Beaumarchais semble se moquer, par un abus d'esprit qui, au moins, n'est pas honnête.

(2) Je demande bien des pardons à mes Lecteurs: cet article ne se trouve pas dans

» Egyptiens, à propos d'une calomnie qui eſt de Paris ? — Mon » billet ! . . . . mon billet ! . . . . Tu me fais mourir de » rire avec mon billet. — Et, à quel tribunal, *Seigneur*, » comptez-vous porter vos réclamations ? »

Une pareille impudence étoit bien faite pour ſoulever mon indignation. Mais telle eſt la trempe naturelle de mon âme; c'eſt que mes fureurs ſont faciles à être excitées; mais elles durent peu & ne ſont pas dangereuſes. Je ſuis comme la plupart des braves de Paris, je reſſemble à ces feux volcaniques, qui font beaucoup de bruit quand on cherche à les éteindre, & qui s'éteignent quand on a l'air de les exciter. M. de Beaumarchais ſe moquoit de moi; il me refuſoit aujourd'hui des éloges qu'il me prodiguoit hier: je fus bien aiſe de lui répondre d'une manière qui lui fît ſentir, que ſemblable à Caton, je ſavois mépriſer une injure (1), & qui lui prouvât le tort qu'il avoit de me refuſer une profondeur d'érudition peu commune :

Monſieur de Beaumarchais, lui dis-je, je ſais des choſes ſur votre compte, qui pourroient ſervir à ma vengeance; mais je reſſemble à Philemon (2).

ÈDION OUDÈN, OUDE MOUSICOTERON
ESTI, È DUNASTON, LOIDOROUMENON PHEREIN.
O LOIDORON GAR AN O LOIDOROUMENOS
MÈ PROSPOIÈTAI, LOIDOREITH'O LOIDORON.

Diodore de Sicile, Liv. 1, pag. 2. J'avoue, pour ceci ſeulement, que j'ai fait une bêtiſe; mais, je ne me ſuis pas attendu qu'on la releveroit.

(1) Caton reçut un jour des coups de bâton dans le bain. Celui qui lui en avoit donné vint lui en demander excuſe. « Je ne me rappelle pas, dit-il, d'en avoir reçu ». M. le Comte de Rivarol a montré il y a quelque tems le même ſtoïciſme. Un de ſes amis l'invitoit à ſe venger des coups de bâton que lui avoit donnés M. Beaumier, petite rue Saint-Louis. — Eh ! mon ami, dit le Caton françois, ſi je rendois tous ceux que j'ai reçus, & tous ceux que j'ai mérités il me faudroit donc paſſer ma vie entière à cette fatiguante reſtitution ?

(2) Fameux Comique Grec.

Ce qui veut dire, MESSIEURS; (car, il eſt poſſible que quelqu'un d'entre vous ne ſache pas auſſi bien le grec que M. de Beaumarchais & moi:) « Rien n'eſt plus ſage & mieux » *organiſé* que de pouvoir ſupporter avec patience une injure; » car il arrive de cette retenue, que celui qui inſulte, s'inſulte » lui-même, ſi l'inſulté dédaigne de répondre à ſon injure ». Allez, Monſieur, continuai-je, ſans m'occuper d'un rire qu'il affectoit, & dont ma citation grecque paroiſſoit le prétexte; allez: J'aurois pû, comme dans la page 21 de mon Memoire contre M^e. Duveyrier, vous traiter de « verbeux déclamateur, » de rédacteur de menſonges, de colporteur d'impoſtures & » de calomnies; de lâche, qui n'ôſe *pas* porter une arme *vi-* » *goureuſe*, qu'autoriſe une franche attaque, & qui n'eſt *pourvu* » que d'une arme *ſourde* & *trompeuſe*, qui *brave oblique-* » *ment* (1) ».

Je pourrois encore vous diſtribuer quelques milliers d'invectives, d'autant mieux placées dans mon Plaidoyer pour être plaidé, qu'ayant à me plaindre d'une injure, je la rends par cela même plus évidente, & j'acquère un moyen de plus de provoquer contre ſon auteur la ſévérité des Loix: Je le pourrois, ſans doute; mais je craindrois que vous ne ſuiviſſiez le

(1) Ces expreſſions: (le lâche qui n'eſt *pourvu* que d'une arme *ſourde* & *trompeuſe* & qui *brave* cependant, & qui *brave obliquement*), n'ont pas paru infiniment juſtes, & encore moins juſtes pour le ſens; car, dit-on, il ſe plaint dans ſon Plaidoyer d'une injure faite bien *en face*, d'un injure bien *publique*, d'une injure *imprimée*. Son adverſaire étoit donc lors pourvu d'une arme qui n'étoit pas *ſourde*, mais *ſonore*; qui n'étoit pas *trompeuſe*, mais *ſincère*; qui ne *bravoit* pas *obliquement*, mais qui bravoit en *ligne droite ou perpendiculaire* -- On voit bien que ces gens-là n'ont pas fait leur Réthorique, & qu'ils n'ont pas lu leur Dumarſais comme moi.

mauvais exemple de M^e. Duveyrier, & que profitant du précepte de Philemon, votre induſtrieuſe malice ne vous fit ajoûter une meſure de plus au mépris que vous affectez pour moi.

Cependant, Monſieur, ajoûtai-je : j'ai votre effet, il eſt en bonne & due forme : il eſt échu, il eſt conſulaire ; il eſt fait de *Marchand d'eſprit* à *Marchand d'eſprit ;* donc, il entraîne la contrainte par corps. Je vais faire mes diligences, ſongez-y bien, Monſieur de Beaumarchais. Je pourrois fort bien vous faire faire un ſecond voyage au Fauxbourg Saint-Laurent.

Le croiriez vous, MESSIEURS, pendant cette ſage mercuriale, l'ingrat, au lieu de ſe rendre à la juſteſſe de mes raiſons, au lieu de me demander excuſe, au lieu de m'adoucir par la promeſſe de réparer ſes torts, rioit aux éclats. Cette audace m'auroit peut-être fait perdre patience ; mais ſon laquais qu'il avoit ſonné, & auquel il donna ordre de me JETTER à la porte, me remit en équilibre. Je ſortis, de moi-même, pour lui ſauver un nouvel attentat, & à ſon laquais la douleur de lui obéir.

Vous m'auriez accuſé vous-même de foibleſſe, MESSIEURS, ſi j'euſſe encore gardé quelques ménagemens avec un homme qui en gardoit auſſi peu avec moi. A peine ſorti de chez lui, je cherche en ma tête quel Huiſſier je dois charger de mes pourſuites ; car, dans une affaire d'eſprit, il falloit abſolument faire choix d'un Huiſſier qui en eût, & beaucoup, afin qu'on ne me fît pas le reproche d'avoir négligé un ſeul moyen qui pût donner faveur à ma cauſe. Je fis choix du ſieur *Damien*, & j'eus lieu de m'en féliciter.

En effet, le ſieur Damien flatté de la préférence que je lui donnois ſur mon Huiſſier ordinaire, qui n'eſt pourtant pas un ſot, conçut avec beaucoup d'eſprit qu'il ne falloit pas perdre un ſeul inſtant. Auſſit-tôt il compoſe le plus agréable Protêt qui ait jamais été porté au Contrôle. Le Protêt ſignifié & dénoncé aux endoſſeurs, il aſſigne conſulairement au premier jour d'audience; ſur le réaſſigné mon adverſaire, ni les endoſſeurs, ne comparant pas, Sentence par défaut, qui condamne M. de Beaumarchais & autres à me payer & *par corps*. . .

Quelle pouvoit être la cauſe de l'inaction du ſieur de Beaumarchais ? Je m'en informe : on m'apprend qu'après avoir fait mille plaiſanteries, plus plates les unes que les autres, avec les co-aſſignés; ſon Procureur lui a donné le conſeil d'abord d'appeller d'incompétence, attendu qu'il s'agiſſoit d'affaire d'eſprit, matière ſur laquelle MM. les Juges-Conſuls étoient de toute notoriété incapables de prononcer : mais la Pétition des ſix Corps, qui venoit d'être accueillie avec tant d'enthouſiaſme par le public, lui fit craindre que cet appel ne fut regardé comme une inſulte gratuite faite au Tiers-Etat, & que Meſſieurs les Juges-Conſuls, piqués au jeu, n'intervinſſent comme lézés par ledit appel, (& il y avoit tout lieu :) qu'en conſéquence, il avoit été réſolu qu'entre tous les moyens de défenſes que préſentoit un pareil titre, on choiſiroit les *fins de non-recevoir*, moyen inique, mais fort adroit pour ſe retirer d'un mauvais pas, & dont la fripponnerie ſe ſert pour éluder la Juſtice, & détourner de deſſus la tête du coupable, le glaive qui étoit prêt à le frapper.

Mon Huiſſier cependant pourſuivoit avec vigueur. Il ſignifia la ſentence ſur l'heure; &, à la minute près de l'expiration de la huitaine, commandement fait... Toujours même inaction de la part du ſieur de Beaumarchais.

Oh ! pour le coup, MESSIEURS, je me flattai que mon injuſte débiteur avoit fait un retour ſur lui, & qu'il alloit me payer les éloges qu'il me devoit, principal, intérêts & frais, & juſqu'aux intérêts des intérêts ; je ſongeois même, (tant ma conſcience eſt timorée,) je ſongeois à mettre des bornes au zèle de cet ancien ami : enfin mon illuſion étoit ſi complette, que j'avois envoyé en avant mes gens à ma Campagne, pour préparer le feſtin de réconciliation ; & le meilleur vin de ma Cave, qui eſt très-bien fournie, comme tout le monde ſait, devoit la ſceller d'une manière irrévocable.

Il m'eut été bien doux de pouvoir lui dire comme cet Empereur Romain, auquel on demandoit s'il conſervoit quelqu'animoſité contre un homme qui l'avoit offenſé : *Hodiè non memini quid heſternâ die fuerim* (1).

Quelle étoit mon erreur, MESSIEURS ! Pendant que je m'entretenois dans ces ſentimens de paix, à l'égard de mon adverſaire, il ſollicitoit & ſurprenoit un Arrêt de défenſe à la Religion de la Cour. Voilà donc le coup que me préparoit cet homme célèbre, qui fait ſonner ſi haut ſes vertus ; cet homme dont *Rimbert* va inceſſamment, la trompette de la Renommée à la bouche, vanter la bienfaiſance, la probité ; cet homme, dont tous les écrits reſpirent la candeur, qui *aſſiſte tous les malheureux qui le preſſent, dont la fortune ſuffit à peine à ſoulager tous les infortunés qui implorent ſa miſéricorde ; qui reçoit, par jour, vingt lettres douloureuſes, ſur des beſoins de toute eſpèce, qui lui déchirent l'ame* TOUS LES MATINS (2) ;

---

(1) Senec. *De beneficiis.*

(2) *Tous les matins !* Et l'impoſteur, comme je l'ai déjà dit, ne ſe lève jamais qu'à deux heures paſſées.

qui dépenſe plus de vingt mille écus par un mouvement de compaſſion, ſans y être tenu par aucun engagement (1), & qui refuſe de payer à un honnête Procureur, qui a fait un Mémoire ſublime pour le ſervir lui & ſes amis, des éloges légitimes, dont il eſt reconnu débiteur par un bon billet.

Après avoir donné quelques momens à la douleur que me cauſoit le procédé du ſieur de Beaumarchais, je m'empreſſe de remplir, avec toute la diligence poſſible, les formalités requiſes. Pour éviter les longueurs, & me mettre plutôt à même de faire valoir mes droits auprès de ce Sénat auguſte, j'anticipe ſur l'appel en faiſant aſſigner ſur le champ, & je produis, dans le jour, entre les mains de M. le Conſeiller nommé par la Cour. Productions reſpectivement faites, & productions nouvelles de la part de mon adverſaire, auxquelles je ne daigne pas répondre, la conteſtation paroît d'une nature ſi extraordinaire, les points de diſcuſſion ſi importans & ſi graves, enfin *l'eſprit* du ſieur de Beaumarchais, & le mien ſur-tout, d'un *tel poids*, que, ſoit délicateſſe de la part de M. le Conſeiller-Rapporteur, ſoit que ne préſumant pas aſſez de ſes forces, il craignît de ne pouvoir tenir ſeul la balance de Thémis, après avoir fait ſon rapport, il conclut au renvoi de l'affaire à l'Audience, & ſes concluſions furent ſuivies.

Telle eſt, MESSIEURS, la nature des faits de cette cauſe étrange, ſur laquelle vous allez bientôt prononcer entre moi & mon coupable adverſaire. Je pourrois inſiſter par quelque réflexion ſur l'horreur d'une pareille conduite, mais les méchans pourroient me ſuppoſer des motifs qui ſont inconciliables

(1) Voyez le Court Mémoire.

avec la pureté connue de mes intentions, dont chaque phraſe, je dis plus, dont chaque mot eſt une preuve authentique. D'ailleurs, MESSIEURS, j'ai aſſez ſoulevé l'indignation de cette auguſte Aſſemblée, par un récit dont j'aurois voulu vous ſauver quelques traits odieux. Il eſt tems de repoſer votre attention ſur les moyens de ma Cauſe.

MOYENS.

Il y a une foule de moyens, MESSIEURS, deſquels je pourrois faire uſage pour établir la juſtice de ma Cauſe, & fonder le droit de mes réclamations; je pourrois enſuite diviſer ces moyens en propoſitions, comme je l'ai déjà fait dans le Plaidoyer qui fait la baſe de l'inſtance; je pourrois ſubdiviſer enſuite ces propoſitions en Chapitres, les Chapitres en Sections, les Sections en paragraphes, enfin terminer le tout par des corrolaires; mais je n'ai pas intention d'écraſer l'homme injuſte que j'ai à combattre, je ſuis fidèle à mes principes, & je le répète : « Après le bonheur d'avoit fait le » bien, je n'aſpire qu'au bonheur, plus grand encore, de » combler la meſure de ma bienfaiſance en faveur de mes » perſécuteurs (1); » ainſi, MESSIEURS, comme je me ſuis borné dans mon Mémoire à trois propoſitions, réſultantes de la calomnie dont j'avois à me plaindre, je me bornerai aujourd'hui aux trois Queſtions néceſſaires à ma Cauſe : *Queſtion* de fait; *Queſtion* d'Équité ou de Droit naturel; *Queſtion* de Droit Civil.

(1) Voyez mon Mémoire contre Me Duveyrier, pag. 39, cinquième alinéa.

QUESTION DE FAIT.

Suis-je Savant ? ſuis-je Homme d'eſprit ?

Si nous vivions à Athènes, MESSIEURS, & ſi les Loix qui firent gagner à Sophocle l'inique procès que lui avoient intenté ſes enfans, ſubſiſtoient encore, cette Queſtion ſeroit décidée (1), & ce plaidoyer ſuffiroit pour déterminer l'Arrêt que votre juſtice vous forcera bientôt de prononcer en ma faveur. Mais je plaide à Paris, où les Loix de *Solon* ſont tous les jours contredites par l'Ordonnance de *Moulins* ; or, mon gliſſant adverſaire, quoique forcé aujourd'hui de me reconnoître pour un ſavant perſonnage, par les preuves polyglottes (2) que je donne de mon érudition, n'en ſeroit pas moins fondé à me dire que : » Le point de diſcuſſion qui nous » diviſe, portant ſur mon premier Plaidoyer, c'eſt ſur mon » premier Plaidoyer ſeulement que je puis être admis à prou- » ver mon ſavoir & mon eſprit.

---

(1) Sophocle étoit vieux & très-riche. Ses enfans, preſſés d'hériter, l'accusèrent d'être fou, & firent tous leurs efforts pour le faire *interdire*. Apparemment que les Juges de ce tems-là ne donnoient pas de ſentence *d'interdiction* ſans connoiſſance de cauſe. Sophocle fut mandé, & comparut devant le Tribunal ; pour tout plaidoyer, il lut ſon *Œdipe à Colonne*, qu'il venoit d'achever. Il fut renvoyé, & comblé d'éloges, & l'un de ſes fils, qui étoit aſſis au nombre de ſes Juges, fut chaſſé : bel *exemple qui n'a pas été ſuivi de nos jours.*

(2) On appelle *preuves polyglottes*, en Juriſprudence, des preuves données en pluſieurs Langues : ce mot vient, comme dit très-bien Deniſart, de POLU & de GLOTTÈ, *multi-lingua* : ainſi, ayant cité dans mon précédent Plaidoyer, & dans celui-ci, des autorités Grecques, Latines & Françoiſes, j'ai donné des preuves Polyglottes de mon érudition.

Le ſieur de Beaumarchais, dans les Écritures qu'il m'a ſignifiées, & ſur-tout dans ſa production nouvelle, après s'être épuiſé en plaiſanteries ridicules, & avoir paraphraſé ma citation des douze Tables, FUSTE FERITO, *afin que*, ajoûte-t-il, *faciamus experientiam in anima vili*, après m'avoir appliqué ce *fuſte ferito* de cent manières différentes, quoique cette citation ſoit abſolument conforme avec nos Loix, ce qui eſt prouvé par un grand nombre d'Auteurs, & ſur-tout par *Godefroi*, qui dit : *Si quis publicè aliquem diffamaverit eique convicium fecerit fuſtibus feriatur* (1); enfin, après s'être permis mille ſorties indécentes contre ce qu'il appelle la *bouffiſſure* de mon ſtyle & mon *pédantiſme*, il s'attache ſur-tout à ma définition, ou plutôt à la comparaiſon que je fais pages 14 & 15 de mon Plaidoyer, entre *calumnia* & *ſycophantia*.

« Quelle platitude, dit-il, de voir l'illuſtre Gomel feuilleter » le Dictionnaire de l'Académie, commenter Me Robinet, » déterrer de vieux Bouquins qui datent tout au moins de » Numa-Pompilius, & ſuer ſang & eau ; pourquoi ? Pour » nous dire, avec beaucoup d'emphaſe, que CALUMNIA, eſt la » calomnie ſimple, & SYCOPHANTIA la *calomnie double*, & que » c'eſt d'une *calomnie double & compliquée* dont il accuſe ſon » adverſaire, & non pas ſeulement d'une *calomnie ſimple* ; » enfin s'entortiller tellement dans cet *ambage*, que le pau- » vre homme, ne ſachant plus où il en eſt, vient trébucher » à ſon grand mot *ſycophantia*, qu'IL NE COMPRENDRA JA- » MAIS, & finit comme *Sganarelle*, par une concluſion digne

(1) *Ad Legem* : *Si quis* 36. Voyez encore l'Ordonn. de Moulins. Art. 77 : & celle de Charles IX, en 1571, art. 10, que j'ai déjà citée.

de

» de l'exorde ; *voilà préciſément pourquoi votre fille eſt muette....*
» Et vous voudriez, bon Gomel, que je vous payaſſe un billet
» qui eſt plutôt une atteſtation d'ignorance qu'un titre que
» vous puiſſiez faire valoir contre moi ? O bon Gomel, bon
» Gomel ! vous échouerez.....

Un inſtant, ſieur de Beaumarchais : c'eſt ici où je vous arrête ; je paſſe condamnation ſur tout le reſte, s'il le faut ; mais, puiſque c'eſt ſur mon inſuffiſance prétendue que vous vous fondez pour ſoutenir la nullité de votre billet, il faut que je force ma modeſtie à *tranſgreſſer* les bornes qu'elle s'étoit preſcrites, en vous donnant la définition de ce fameux mot *ſycophantia*, ſur lequel vous ôſez me défier avec tant d'impudence.

Audiatis, MESSIEURS, *& admiremini.*

Il y avoit autrefois à Athènes, comme il y a aujourd'hui à Paris, des Fermiers-Généraux & des droits qu'on payoit aux Barrières : j'ignore, par exemple, ſi ces Barrières étoient *des conſtructions utiles*, *des ſuperbes Édifices*, *des Monumens dignes*, *pour la plupart*, *des beaux ſiècles de Rome*, comme vient de l'imprimer un de ces Écrivains, à tant la page (1). Je

(1) Il vient de paroître, je ne ſais quelle miſérable rapſodie, intitulée : *Le Bon-Homme aux Etats-Généraux* ; (ce bon-homme eſt Beaumarchais.) L'Auteur de ce Pamphlet eſt un pauvre petit être *amphibie*, qui, après avoir fait tous les métiers pour vivre, & n'étant propre à aucun, s'eſt borné modeſtement à être ce qu'on appelle pauvre Diable à la feuille. C'eſt indiquer aſſez ici qu'il s'agit du ſieur Charron.

Un beau jour, ce ſieur Charron, tout émerveillé *de ce qu'un ſot, les pieds ſur ſes chenets, s'imagine avoir de l'eſprit, en tiſonnant ſon feu avec des pincettes qui* DIVAGUENT *comme la penſée*, (ce ſont ſes termes) a ſaiſi la plume, & puis il écrit, écrit, écrit, & ſur la conſtruction des Hôpitaux, & ſur l'Architecture des Ponts, & ſur les Places Publiques, & ſur l'Opéra ; &, à propos de toutes ces belles choſes, ſur les Etats.

ne sais pas non plus si ces Monumens se joignoient les uns aux autres par d'utiles murs fiscaux de l'invention des LEDOUX du tems : tout ce que je sais, c'est que ces murs fiscaux & les Barrières d'Athènes n'étoient pas destinés comme les nôtres à gêner l'approvisionnement d'une Ville immense : ils servoient au contraire à empêcher qu'on n'en sortît les commestibles de première nécessité, dont une Police bien entendue approvisionnoit les Halles Attiques, & sur-tout un fruit précieux qui croissoit dans les Jardins & devant les portes des Citoyens de cette grande Ville ; ce fruit étoit des figues.... Assurément, MESSIEURS, vous ne vous attendiez pas à trouver des figues dans cette affaire.....

Un instant de patience, je vous prie. On mangeoit les figues à fort bon marché dans la Capitale de l'Attique ; mais si quelque gourmand étranger vouloit avoir un *hors-d'œuvre* sur sa table, indépendamment des frais d'achat & de transport, il étoit

---

Généraux ; puis il dit : *que M. Poyet est un ignorant ; qu'il est le Geay de la Fable ; qu'il est un être vil & rampant ; qu'un grand fond de sottises a fait, suivant* LA BRUYERE, *percer dans le monde, & qui a payé d'effronterie pour se faire* INVESTIR *de la Place lucrative d'Architecte de la Ville :* puis il ajoute ; *que M. Bellanger est le premier & le plus savant Architecte du monde, attendu que lui Charron l'a mandé par* extrait, dans un Numéro du Mercure de 1788 (1) ; puis... puis.... puis enfin, après avoir donné des *ruades* à l'Auteur du Tableau de Paris, qui a eu l'impolitesse de ne pas admirer les belles Barrières de la Capitale, & le beau mur fiscal qui l'environne, il s'agenouille devant l'immortel Geolier, LEDOUX, & s'écrie, page 21 de son admirable & amphigourique Brochure, toujours au sujet des Barrières :

« O Public, respectable Public, c'est ainsi qu'on vous abuse ! Quand vous admirez ces superbes Monumens, dignes, pour la plupart, des beaux siècles de la Grèce » & de Rome, on a l'audace de vous dire que ces magnifiques Edifices sont des » Prisons, on calomnie cette utile construction, &c. &c. » Ce sont pourtant de pareilles sottises que M. de Beaumarchais vante, parce qu'il y est ridiculement vanté hélas ! & il me refuse des Éloges !....

(1) Attendu sur-tout qu'il est Architecte du Tombeau du bon-homme, au Fauxbourg.

encore obligé de payer un droit immenſe, qu'on appelloit en Grec *Proſodopſukos*, en Latin *ficu vectigal*, & en François, (ce que j'aurois pu vous dire du premier coup, ſi je ne faiſois pas ici aſſaut d'érudition,) *droit ſur les figues.*

Encore un mot, MESSIEURS, & vous êtes au fait.

Or donc les figues étant une denrée qui rapportoit le plus à la Caiſſe publique, ou ſi l'on veut a la Ferme-Générale, ce qui eſt à peu-près la même choſe, on créa des Officiers chargés de l'inſpction & de la garde des Figuiers, qui s'appelloient SYCORES, & des SYCOPHEUTES ou SYCOPHANTES, ſortes d'eſpions, qui avertiſſoient le Cenſeur d'Athènes des fraudes qui ſe faiſoient, ou qu'on méditoit ſur les figues. Ces SYCOPHANTES étoient chargés d'épier & d'arrêter les UPHARPADZOPSUKES, c'eſt-à-dire les Contrebandiers ou dérobeurs de figues.

Me voici enfin arrivé, MESSIEURS, à la ſublime définition de *ſycophantia*, ou calomnie double.... Cette contrebande étoit ſi ſévèrement punie, & l'on récompenſoit ſi bien les SYCOPHANTES de leurs délations, que ces eſpions étoient intéreſſés à accuſer même des innocens d'être des UPHARPADZOPSUKES.

Un grand Seigneur d'Athènes étoit-il intéreſſé à perdre un Citoyen, avec lequel il avoit une conteſtation ; un Miniſtre vouloit-il ſe venger d'un Écrivain qui avoit dévoilé les vices de ſon Adminiſtration ; une femme s'étoit-elle mis en tête de ſe débarraſſer d'un époux incommode, qui trouvoit mauvais ſon innocent concubinage : on alloit trouver un *Exempt* des SYCOPHANTES, on lui donnoit une bourſe d'or, & bientôt, ſur ſon *procès-verbal*, appuyé du témoignage de la canaille qu'il avoit à ſes ordres, & qu'on avoit auſſi grand ſoin de payer, on délivroit une *Lettre-de-Cachet*, en vertu de laquelle on alloit ſaiſir

le mari incommode, l'Auteur libelliſte ou le Plébéyen effronté, qui avoit l'audace de réſiſter à un grand Seigneur, & qui ſe trouvoit, ſans s'en douter, atteint & convaincu d'avoir fait *la contrebande des Figues.*

Ces délations s'étant multipliées à l'infini, elles firent concevoir une telle horreur des SYCOPHANTES, que les Citoyens ſe révoltèrent ; bientôt un Gouvernement plus ſage détruiſit cette Police infâme, & le Sénat d'Athènes vengea, ſur la tête d'un des Chefs de ces brigands, les horribles attentats que le pouvoir illimité & effrayant de ſa place lui avoit fait commettre impunément, & toujours ſous le prétexte ſpécieux de veiller à la conſervation des *Figues* ..... Enfin, *ſycophantia* déſigna depuis, le crime horrible duquel (d'après tous ces rapports,) j'ai accuſé avec tant de raiſon, & ſi *à-propos*, l'injuſte adverſaire qui a donné lieu au ſavant Mémoire qui fait aujourd'hui l'objet de cette conteſtation (1).

Reſpirons un moment MESSIEURS.

Reſpectable auditoire, dont *l'adroite ſuſuration* (2), auſſi flatteuſe que celle du ruiſſeau qui coule dans les Prairies, ou que le bourdonnement des Abeilles du Mont-Hybla (3), devient pour moi le précieux avant-coureur des applaudiſſemens que vous me préparez; veuillez un inſtant modérer vos tranſports!... — Et vous, vous ami injuſte, débiteur impla-

---

(1) Quelques Lecteurs pourroient regarder comme une plaiſanterie cette Etimologie de *ſycophantia:* elle eſt exacte, & on les prie de la vérifier.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

(2) Il ne faut pas oublier que cette jolie expreſſion ſe trouve dans mon premier Plaidoyer, page 31, ligne 5.

(3) Imitation de Virgile on ne peut pas plus ſpirituellement amenée.

cable qui me reniez des ſuffrages auſſi légitimement dûs, & qui bientôt ſerez forcé, contraint, par les Loix, de me prodiguer ; admirez ma retenue ! Je conſens à vous épargner les preuves que les tranſitions heureuſes de mon Mémoire, les apoſtrophes ménagées, mes tournures fines & délicates, les expreſſions chatouilleuſes (1) dont je carreſſe l'amour-propre de nos amis & les oreilles de mes Juges, pourroient vous donner, de la fineſſe de mon eſprit & de la vivacité de mon jugement : *Qui probat in majore a minimis abſtineat*, dit *Domat* (2). Sans doute d'après le père de l'Éloquence, que j'ai trop envie d'imiter, pour ne pas ſuivre le précepte qu'il donnoit aux Gomels Romains : « *Jocis ingenii nuſquam utendum* » *cum gravibus ſeriis que ſatis fecerimus* (3) ». Ainſi je paſſe à mon ſecond point.

DEUXIEME QUESTION

DE PRÉSOMPTION D'INDICES ET DE PROCÉDÉS.

Le ſieur de Beaumarchais pouvoit-il, en honneur & en conſcience, me refuſer des Éloges qu'il a reconnu me devoir, par ſon billet, quand même le billet n'exiſteroit pas ?

Je ſais que les Procédés ſeuls ne ſont pas un titre ſuffiſant pour appuyer ſes droits, ſur-tout dans les affaires où il s'agit

(1) Par exemple, page 24, j'appelle M. Bachois un Magiſtrat *lumineux* ; M. de Brunville *un préſent fait par le Ciel à la première Juriſdiction de la Capitale*. Voilà pour nos amis. — Voici pour mes Juges : Je les appelle des *Émanations de la Divinité*, page 38 ; mais, où je me ſurpaſſe, c'eſt page 34. Voyez, je vous prie, tout mon alinéa ſur M. l'Avocat-Général d'Ambrai, qui commence par ces mots : *Ce Magiſtrat qui, à l'aurore de ſa vie*, &c.

(2) Voy. Domat, ſur les différentes eſpèces de preuves.

(3) Cic. 1. *de Officiis*. N°. 103, & ſuivans.

d'un très-grand intérêt : je ſais encore que des preuves de préſomption, d'indices, de procédés deviennent aſſez inutiles quand, ſuivant le texte de la Loi, « un fait conteſté eſt prouvé par des preuves tirées *ex viſceribus rei.* Or, aſſurément, je poſsède ces dernières preuves.

Cependant, l'objet dont il s'agit eſt d'une telle nature, que les procédés doivent entrer pour beaucoup dans le Jugement que LA COUR va prononcer.

De quoi s'agit-il, en effet, ici, MESSIEURS ? *D'éloges* que je réclame du ſieur de Beaumarchais, que M. de Beaumarchais a reconnu me devoir par un billet ; *d'éloges* qu'une Sentence des Conſuls a condamné M. de Beaumarchais à me payer. Cependant M. de Beaumarchais, au mépris de ſes engagemens, ſans reſpect pour une Sentence émanée du Tribunal des Juges-Conſuls, qu'il a l'audace d'appeller gens *inhabiles pour juger* de pareils débats ; M. de Beaumarchais, dis-je, n'ôſant pas s'inſcrire en faux contre ſon propre billet, s'inſcrit en faux contre mon érudition & mon eſprit, & conclut : « Qu'attendu que mon eſprit eſt nul, ſon billet doit être néceſſairement nul ; qu'on ne peut pas le forcer, lui, Beaumarchais, » à payer ce que non-ſeulement il n'a pas reçu, mais ce qu'il » n'a pas même pu recevoir ».

Et il ajoute, dans ſa production du 23 du mois dernier, cette comparaiſon injurieuſe.

« Je ſuppoſe qu'un Tapiſſier ait acheté, *ſur parole*, les meubles d'une Chambre, ſituée au Quatrième-Étage d'une maiſon, & qu'on lui ait donné un détail ſimulé des effets y » contenus : je ſuppoſe que l'acquéreur, par un excès de » bonne-foi, & attendu le bon marché, ait fait un billet pour

» payement desdits meubles & effets : la Cour pourroit-elle » forcer ce Tapissier à payer le montant dudit billet, si, vé- » rification faite des lieux, il étoit prouvé, ou que ladite » maison n'a pas de Quatrième, ou que ce Quatrième est si » dégradé, qu'il y a une impossibilité physique d'y loger au- » cuns meubles ?

» A présent, je compare Me Gomel à cette maison de » quatre Étages, dont le dernier seroit la tête. Or, si Me » Gomel n'a point de tête (1), ou s'il l'a tellement mal or- » ganisée que le sens-commun n'y ait pas la plus petite câse » pour s'y loger, comment Me Gomel ôse-t-il exiger des » *éloges*, *cause* & *valeur* d'un esprit & d'une érudition qu'il ne » peut avoir ? comment un billet souscrit dans la seule vue » de tourner en ridicule sa sotte prétention, ne seroit-il pas » déclaré nul, de toute nullité ? Au surplus, s'il plaît à la » Cour ordonner que l'état de la tête de Me Gomel soit cons- » taté à dire d'Expert, & que, pour y parvenir, on lui fasse » l'opération du Trépan, je m'oblige, dans le cas où on lui » trouveroit la valeur d'un grain pesant de cervelle, non- » seulement de lui payer ledit billet, intérêts, frais & dé- » pens, mais encore je me soumets à tels dommages & in- » térêts qu'il sera jugé juste & convenable lui être alloués, » pour la brêche faite à sadite tête, ainsi que pour raccord, » grosses & menues réparations d'icelle.

---

(1) Je pourrois répliquer à cette insolence comme Martial fait répondre Birrus en pareil cas : *Si nulla fides capti, credite vel auribus.* Mais M. de Beaumarchais pourroit encore faire quelques plates plaisanteries sur l'*auribus*, d'autant plus qu'il se l'est déjà permis précédemment, ainsi qu'on peut le voir page 15 de mon Plaidoyer : j'aime donc mieux me taire, pour lui éviter une sottise de plus.

Cette Diatribe, MESSIEURS, en même-tems qu'elle ſoulève d'indignation, me donne un droit de plus de recourir à des moyens de préſomption & de procédés, puiſque mon adverſaire s'intrigue pour me faire trouver non-recevable dans ceux que je puis extraire *ex intimis viſceribus rei*. C'eſt en les fortifiant les uns par les autres, que je veux renverſer le biſarre échaffaudage de ceux qu'il m'oppoſe, & dont il croit rendre l'effet plus certain, par des plaiſanteries qui ne peuvent jamais ſe trouver plus déplacées que dans une conteſtation d'une auſſi ſérieuſe, d'une auſſi grave importance, & de laquelle dépend la réputation d'un Citoyen, d'un homme public.... Enfin, d'un Procureur au Châtelet.

M. de Beaumarchais avance donc que je n'ai point de tête, ou que je l'ai ſi mal organiſée qu'il ne peut s'y loger ni ſavoir, ni eſprit, pas même de bon-ſens; de ce fait poſé, il argue que ſon billet eſt nul. Eh bien, MESSIEURS, ſi je prouve que depuis nombre d'années le ſieur de Beaumarchais a, dans ma judiciaire, dans mes connoiſſances, une telle confiance, qu'il n'a pas eu une ſeule affaire épineuſe, & qui exigeât de la ſagacité & de l'eſprit, ſur laquelle il ne m'ait conſulté; ſi je prouve que l'avis que je lui ai donné a toujours été celui qu'il a ſuivi, que penſerez-vous de cet ingrat adverſaire, qui invoque mon eſprit, qui fait uſage de mon eſprit, qui profite de mon eſprit, & qui, lorſqu'il s'agit de payer la valeur qu'il a mis lui-même à mon eſprit, propoſe indécemment qu'on me trépane pour s'aſſurer ſi j'ai ſeulement de la cervelle?

Magiſtrats auguſtes, ſoyez, ah! ſoyez mes défenſeurs, mes protecteurs contre une auſſi tyrannique épreuve, & daignez parcourir rapidement avec moi les différentes occaſions où j'ai donné, à cet homme perfide, des marques eſſentielles de la ſubtilité

tilité de mon esprit, qui devroient à jamais exciter sa reconnoissance.

Ami ingrat! je vais te combattre avec une arme qui seroit bien dangereuse, si, malgré tes torts, je ne voulois pas en faire un usage modéré. Mais ne crains rien. « Je ne la montrerai » qu'un instant, cette arme meurtrière, qui te perdroit à » jamais, pour la déposer ensuite aux pieds des Juges équita- » bles, dont je réclame l'indulgence, en même-tems que » j'invoque leur Justice (1) ».

Le sieur de Beaumarchais, donataire de la Dme Franquet (2), dont il étoit veuf, transige avec la Dme Aubertin, mère de la défunte. Sur quelques points de contestation, cette transaction est attaquée : la surprise, le dol & quelque chose de plus, en est le motif. Il promène, depuis plus de trente années, ses malheureux adversaires, de Tribunaux en Tribunaux; l'affaire enfin, pour dernière ressource, est portée au

---

(1) Voyez ma belle invocation dans mon Plaidoyer contre Me Duveyrier, pag. 38, deuxième alinéa.

(2) Voici l'historique de ce mariage : La Dame Franquet remit un jour chez le sieur Caron père une montre, pour y faire quelques réparations; son fils la reçut. La Dame avoit quelque beauté, le petit Caron avoit tout autant d'esprit qu'il en faut pour plaire à une femme; on cause, on fait l'espiégle, on demande la permission de reporter la montre, on la reporte. Bientôt on est au mieux avec la Dame, très empressé auprès du mari : ce mari avoit une Charge chez le Roi. Dans ce tems là, comme on n'avoit pas encore écrit des manifestes aux Puissances, on pouvoit convoiter une Charge, sans avoir moyen de la payer. On propose d'acheter la Charge à vie. Le prix est fixé à cinq mille livres par an, payables par semestre : le premier semestre échû, un de ces hasards heureux, que le sieur de Beaumarchais a eu souvent, fait que le mari meurt. On l'enterre. Le survivancier fait un acquit de conscience, en épousant la veuve. La bonne veuve, touchée des procédés, lui fait une donation de tous ses biens. Quelque tems après, elle mourut, presque subitement, après avoir pris une tasse de Café au lait de fort bon appétit, & le sieur de Beaumarchais hérita.

Conſeil. Les Aubertins, épuiſés, ruinés, ne peuvent plus pourſuivre. Il ſe croit tranquille, mais un procès fameux, dans lequel il ſe trouve compromis pour une *pécadille* (1), lui inſpire des craintes; il tremble qu'on ne profite de la circonſtance pour réveiller certains faits graves; il a beſoin d'un conſeil ſage & prudent, d'un homme, dont l'eſprit ſubtil en reſſources, tranquilliſe ſa conſcience allarmée. Sur qui jette-t-il les yeux, MESSIEURS? ſur *moi*. Qui lui ouvre des avis auſſi adroits que ſalutaires? *Moi*: Qui le met dans le cas d'aller la tête levée, en cas d'évènement? *Moi*, *moi*..... Et l'ingrat, l'ingrat me refuſe des *Éloges*: & il veut qu'on me faſſe l'opération du Trépan, pour prouver que je n'ai ni cervelle ni génie. Quelle atrocité!

La guerre eſt allumée entre l'Angleterre & les Inſurgens: il eſt de l'intérêt de la France de donner à ces derniers des armes & des vivres; mais en même-tems il eſt de ſa politique de pouvoir déſavouer les démarches qu'on peut faire en leur faveur: il faut donc faire choix d'un homme tellement décrié (2), qu'on ne puiſſe jamais préſumer que le Gouvernement Français ait employé un Agent auſſi mépriſable; Beau-

---

(1) Il eſt étonnant, en effet, que le ſieur de Beaumarchais ſoit attaqué préciſément pour le plus chétif des crimes qui pourroient donner matière à le pourſuivre. Car, dans nos mœurs, qu'eſt-ce que c'eſt que d'être le corrupteur d'une femme & le proxenete d'un mari? Tous les gens de Cour, qui ſentent combien de pareils gens ſont utiles, le ſoutiendront aſſurément. — Quoi! la plus aimable des Divinités n'eſt-elle pas Iris? le plus aimable des Dieux n'eſt-il pas Mercure? quelles ſont leurs fonctions dans le Ciel? Ah! ſi mon adverſaire n'avoit commis que ce petit péché, aſſurément il mériteroit bien d'être abſous... Mais, ne pas payer mon billet!....

(2) Je n'ai pas cru, juſqu'à préſent, que la mauvaiſe opinion qu'on a de mon adverſaire fut fondée. Mais la conduite abominable qu'il tient aujourd'hui avec moi, ne me déſabuſe que trop ſur ſon compte.

marchais ſe préſente ; il reçoit *ſecrettement* des ſommes énormes, ſur leſquelles il garde un *modeſte* ſilence. Comme il ſait que la première vertu d'un ſoldat eſt cette ſobriété qui fait qu'on s'accommode de tout, il fait l'acquiſition de vivres avariées : comme il eſt humain, il conçoit le projet *vertueux* de ſauver la vie à pluſieurs milliers d'Anglais, & il n'envoye aux Américains que de mauvais fuſils de réforme : On porte des plaintes au Miniſtère ; le Miniſtère ne peut connoître d'une choſe qu'il déſavoue : M. de Maurepas meurt ; cette mort le diſpenſe de balancer en recette les ſommes qu'il a reçues : Il établit un paſſif de ce que l'Etat lui doit ; ici un *zéro* de plus, là quelques *doubles emplois* le groſſiſſent à un point qu'il en eſt lui-même effrayé : Il n'ôſe pas preſſer l'appurement de ſes comptes, parce qu'il craint que des yeux trop ouverts n'apperçoivent *l'innocent* ſtratagême ; il ſe plaint tout bas, & attend un moment favorable : Le ſieur *Carré* de *Monthieu*, ſon Aſſocié, eſt forcé de retirer ſes fonds ; il commence par l'amuſer par les inquiétudes qu'il lui donne, & finit *ſubtilement* par acquérir ſon intérêt : Une réponſe ſur *le petit Figaro*, donne de l'humeur *aux Tygres & aux Ours qu'il a apprivoiſés* ; ils allongent leurs griffes, & il eſt logé à Saint-Lazare : Il proteſte contre cette violence, il crie à tue-tête qu'il eſt créancier de l'Etat, qu'il va être forcé de faire *faillite*, ſi on ne l'élargit pas ; il eſt élargi, après neuf jours de détention : Rentré chez lui, il affecte une ſorte de déſeſpoir ; il menace l'Europe de vendre ſes chevaux, de ne point ſortir (1), s'il n'a pas ſatisfaction ;

(1) Il y reſta effectivement quelques jours, c'eſt-à-dire qu'il affecta de ne pas ſortir par ſa grand-porte, mais il s'échappoit par une petite porte dérobée : Il ne ſortoit pas avec ſon carroſſe & ſes chevaux, mais avec une Remiſe qui l'attendoit à trente-pas de chez lui.

l'Europe craint que le *Spleen* ne le gagne, & il eſt payé ſans examen; alors il s'écrie : Béni ſoit le jour où j'ai mis le pied à Saint-Lazare.... Tout, juſques-là, ſuccède à merveilles ; mais il a des ennemis, mais un Cantini le menace de donner la clef de ſes Regiſtres, mais ce Cantini a des droits de ſe plaindre, mais il peut *porter le flambeau de l'auſtère équité dans la caverne obſcure* (1) : or il eſt important d'acheter ſon ſilence par des négociations éluſoires, de l'endormir dans une inaction qui rende un jour ſes efforts, ſinon inutiles, du moins peu dangereux ; pour cela, il s'agit de bâtir un labyrinthe *inextricable*, dont la main la plus exercée ne trouve jamais le fil ; il lui faut un Architecte *ſavant*, qui ait creuſé toutes les reſſources de *l'art*, dont l'eſprit vigoureux, ou docile & ſouple, puiſſe, tantôt ſe plier à tout, tantôt repouſſer ces ſots préjugés, ces vains ſcrupules, qui effarouchent les ames communes..... Alors, MESSIEURS, ſur qui jette-t-il les yeux ? Sur *moi*. Quel eſt le Dédale ingénieux qu'il conſulte ? *Moi*. Quel eſt l'Artiſan de ſa ſécurité ? *Moi*. Et l'ingrat me refuſe des éloges ; & il veut qu'on me faſſe l'opération du Trépan, pour prouver que je n'ai ni cervelle ni génie !.... Quelle horreur !

Le ſieur de Beaumarchais, co-propriétaire de l'Imprimerie de Khell, avec un ſieur le Tellier (2), s'enuie, comme de

---

(1) Propres expreſſions du ſieur de Beaumarchais. Voyez ſa lettre à M. de Maurepas, au ſujet de l'affaire des Quinze-Vingts.

(2) Ce ſieur le Tellier eût d'abord une Imprimerie aux Deux-Ponts. Beaumarchais ſe réunit avec lui à l'occaſion des Ouvrages de Voltaire, dont ils avoient réſolu de faire une Édition complette. Les manuſcrits furent acquis en partie des fonds du ſieur le Tellier, qui alla auſſi en Angleterre acheter les caractères de Baskerville.... La Typographie fut placée à Khell, & l'on forma une Société compoſée de pluſieurs Actions. Elles devoient être placées par Beaumarchais. Ce dernier ayant feint de n'avoir pu en réaliſer le

raiſon, d'en partager les profits avec un autre ; il faut chaſſer cet importun, mais s'arranger de manière qu'on ait tout, en ne donnant rien. Pour y parvenir, vous conviendrez, MESSIEURS, qu'il faut l'homme le plus *honnête*, le plus *intelligent*, le plus *adroit* ; qu'il faut un de ces *eſprits* vifs & inſinuants, qui puiſſent prouver à ce ſecond qu'une ſignature miſe au-bas de quelques actes, dont le réſultat eſt d'être dépouillé de tout, n'eſt, dans certaines circonſtances, qu'une affaire d'arrangement & de pure conciliation. Sur qui jette-t-il les yeux, MESSIEURS ? ſur *moi:* Qui l'accompagne à Khelt ? *Moi* : Qui détermine le ſieur Tellier à venir à Nanci, à prolonger ſon voyage juſqu'à Paris, à ſigner, à enrichir le ſieur de Beaumarchais de ſes dépouilles, à mourir chaque jour de rage, de ce qu'une ſignature ſubtiliſée anéantit ſon exiſtence, & le contraint, pour une mauvaiſe affaire, terminée en deux heures dans mon Cabinet, à eſſuyer les lenteurs d'un procès dont il ne verra jamais la fin; qui, MESSIEURS ? *Moi*, *moi*, vous dis-je ; j'en atteſte le témoignage de M. l'Abbé Sabathier, qui nous a fait l'honneur d'être du voyage. Et l'ingrat me refuſe des éloges, & il veut qu'on me faſſe l'opération du Trépan, pour s'aſſurer ſi j'ai du génie & de la cervelle !... Quelle infamie !

Je pourrois, je pourrois, SÉNAT AUGUSTE, vous citer cent

---

montant, l'actif le Tellier trouva le moyen, par des reviremens de parties & des emprunts en ſon propre & privé nom, de pourſuivre la beſogne, & de faire fleurir la Société. Il fallut enfin compter : on devoit trop à le Tellier & en procédés & en argent, & ſur tout l'Imprimerie étoit trop bien montée, pour qu'on ne cherchât à ſe débarraſſer de l'Aſſocié, ſauf à compter enſuite. Je remplis le premier point avec la plus grande intelligence, & je conſeillai à mon adverſaire un procès, pour ſe débarraſſer du ſecond. Peut-on terminer une affaire avec plus d'adreſſe ?

occaſions où je lui ai donné des preuves encore plus convainquantes de mon génie & de mon eſprit, mais ſon aveuglement obſtiné ſe refuſe à me rendre la juſtice que je réclame ; & , à l'inſtant même , où je viens de lui en donner une marque ſi oſtenſible , & qui n'a échappé à perſonne , en faiſant paroître mon Mémoire contre Me Duveyrier , dans une circonſtance ſaiſie avec tant d'art , l'ingrat , l'ingrat me crie : Non , je ne vous les accorderai pas , ces éloges : mon billet eſt nul , vos moyens de fait ſont une chimère inventée à plaiſir , pour ſe moquer de vous , & une oſtentation ridicule d'un ſavoir emprunté , je ne ſais à qui ? vos moyens , que vous appellez d'équité & de droit naturel , ne ſont que des aſſertions dépourvues de fondemens. O bon Gomel, bon Gomel !

QUESTION DE DROIT.

Le ſieur de Beaumarchais doit-il , de toute néceſſité , me payer les Éloges dont il s'eſt reconnu débiteur par ſon billet ?

Le Chancelier Dagueſſeau a dit (1) : « Que le mérite de » l'Avocat » (& il a voulu dire auſſi celui du Procureur) » étoit » le ſeul bien qui ne s'achetât pas à prix d'argent, mais qu'on » doit, à celui qui le poſsède, des *éloges qu'il a droit d'exiger , ſi* » *on les lui refuſoit* ». — Ce ſentiment, MESSIEURS , eſt celui de tous les grands-hommes des ſiècles préſens & paſſés. Senecque , Ciceron , Plutarque , Démoſthènes , ſont remplis de traits qui prouvent que la poſſeſſion des biens auxquels l'homme doit veiller le plus, & qu'il doit défendre avec plus de *tenacité*,

(1) De l'indépendance de l'Avocat. Vol. 1. Diſcours 1.

eſt celle des *Vertus* & des *Talens* ; & je ne peux, à ce ſujet, m'empêcher de vous rapporter le ſentiment de Valère Maxime (1) : *Pluris*, dit-il, *apud ſapientem vera ratio & dotes ingenii valent quam aurum ; & enim, ſi quis pecus & ſuppellectilem amiſerit, nihil amiſit : haud aliter de doctrinâ, & ſuppellectilibus ingenii ; hæc omnibus viribus deffendenda.* C'eſt-à-dire : « La » raiſon & les facultés de l'eſprit ont mille fois plus de va» leur que l'or. Celui qui perd ſes meubles, ſes troupeaux, » n'a rien perdu : il en eſt bien autrement de la ſcience & des » meubles de l'eſprit ; il doit les défendre au péril de ſa » vie ». Ces citations profânes ſont encore appuyées par l'Écriture-Sainte, & voici les propres paroles de l'Exode, Chapitre XXII : « Si quelqu'un a étendu la main ſur le bien matériel » de ſon prochain, pour lui en faire fraude, mais ſur-tout ſur » le *bien moral*, la cauſe ſera portée devant les Juges, & il ſera prononcé qu'il en ſera remis le double ; *duplum, & reſti*» *tuetur proximo ſuo* ».

Des autorités auſſi reſpectables, appuyées encore par la Loi, me donnent un droit inconteſtable de prétendre aux éloges que mon adverſaire ſemble ne s'obſtiner à me refuſer que pour me fournir plus de moyens de le pourſuivre dans ſes derniers retranchemens.

Dès le tems (2) où je m'occupois à compulſer tous mes livres latins, pour y recueillir les citations heureuſes que le

(1) Liv. 7. Chap. 2 & ſuivans.

(2) Je pourrois remonter même au principe de la diſcuſſion, c'eſt-à-dire au tems où j'ai rendu plainte.

public a admirées dans mon Plaidoyer, objet de la contestation, il existoit déjà une convention entre le sieur de Beaumarchais & moi : cette convention, dont je crois avoir déjà parlé, étoit de publier ce Mémoire au moment où Me Duveyrier devoit plaider. Assurément il n'étoit pas nécessaire que je fisse imprimer un Mémoire pour dire à Me Duveyrier, que » la Divinité devant réparer les torts de l'humanité, le moindre, » désaveu de sa part, la moindre retractation, le moindre » retour à la justice & à la vérité me suffiront (1); car, si j'avois eu des intentions aussi pacifiques, il eût été inutile d'employer toutes les ressources de mon esprit, comme je l'ai fait, pour donner de l'éclat à mon Mémoire. Quel a donc été le but que je me suis proposé ? C'étoit sans doute de jetter, par cette tournure adroite & ingénieuse, de la défaveur sur la cause que Me Duveyrier alloit plaider (2), puisque je n'avois pas réussi à l'empêcher de la plaider, en le forçant au silence par le décret que j'espérois faire décerner contre lui.

J'ose espérer, MESSIEURS, qu'il résulte évidemment, de l'exposé que je viens de vous faire, qu'il existoit un *traité* que le sieur de Beaumarchais ne peut nier, puisque j'ai des lettres qui le certifient : il ne peut pas non plus se prévaloir de la Loi : *Ubi dantis & accipientis turpitudo versatur non posse repeti, DICIMUS;* car ici, le motif du traité est délicat & louable, donc je puis *répéter* ce qui m'est légitimement dû pour mes soins & ma fidélité à remplir mes engagemens; donc mon adversaire me doit des éloges..... *premiere preuve*

(1) Page 38 & 39 de mon Mémoire pour être plaidé.

(2) J'en avois déjà usé de même & pour la même raison, lorsque je fis paroître mon premier Mémoire contre Me Duveyrier.

PREMIERE

PREMIERE PREUVE.

De l'exécution du Traité, réſulte l'effet attendu : Me Duveyrier eſt ſifflé par le public : il n'y a pas de doute que la prévention des Juges, contre l'Avocat, ne réjailliſſe ſur le Client. Par-tout aujourd'hui, dans les Cafés, dans les Cabinets-Littéraires, dans les Clubs, dans les Sociétés, le ſieur de Beaumarchais & Compagnie ont une infinité des Proſélytes convertis par mon Mémoire, & des Orateurs qui préconiſent & vilipendent mes adverſaires; donc le ſieur de Beaumarchais ne peut ſe diſpenſer de m'accorder des éloges.... *Troisieme preuve*

DEUXIEME PREUVE.

Non-ſeulement le fond de mon Mémoire a produit un effet précieux, mais la forme en eſt ſublime. Je reçois, par jour, vingt-lettres de compliment (1); toutes ces lettres, (ſignes inconteſtables de l'hommage public), contiennent des louanges ſans nombre & des Vers à ma gloire, dont je vous prie, MESSIEURS, de vouloir bien entendre un échantillon (2).

. . . . . &c.
O Gomel, *après vous, qui pourroit exceller ?*
Par-deſſus tous, Gomel, *c'eſt à vous de parler ;*
Que ne puis-je, à mon tour, réciter les merveilles
Dont votre divin chant vient frapper mes oreilles !
Philomele eſt, au prix, novice dans cet Art.
Vous ſurpaſſez Cochin, & Gerbier & Treillard.
Votre Mémoire, ſur-tout, eſt ſublime, admirable;
Enfin votre mérite eſt incommenſurable.

---

(1) Voyez l'une de celles que j'ai choiſies au haſard, pour me ſervir de pièce juſtificative ſur l'opinion publique, & que j'ai imprimée à la fin de ce Mémoire.

(2) Voyez la Fontaine, Liv. II de la Seconde Partie, Fable V, Vers 35 & ſuivans.

La manière dont j'ai exécuté le traité, l'élégance de mon ſtyle, la quinteſcence de mon eſprit, imprégnée ſur chaque phraſe, ſur chaque ligne de mon Mémoire, ajoute donc un mérite prodigieux à mon Écrit, & me donne le titre le plus puiſſant aux éloges du ſieur de Beaumarchais.... *troisieme preuve.*

TROISIEME PREUVE.

Le ſieur de Beaumarchais enfin, pénétré d'admiration, me ſigne un billet, par lequel il me reconnoît pour homme de génie. Quelques motifs ſecrets le déterminent à ſe rétracter ; mais il a beau vouloir me décrier, la voix publique, (*vox Dei*) étouffe toutes ſes mauvaiſes intentions. Il me force à faire valoir mes droits devant vous, MESSIEURS, & mille bravo, mille applaudiſſemens font retentir la voûte de ce Temple auguſte, & ſans doute lorſque j'aurai fini de parler, (ſi la foule qui s'empreſſera autour de moi ne m'étouffe pas dans ſon délire,) je ſerai emporté en triomphe comme un autre Mardochée, & l'on forcera peut-être mon injuſte adverſaire à marcher devant moi en criant, comme jadis le perfide *Aman : C'eſt ainſi que le public honore ceux que l'injuſtice a refuſé d'honorer* (1), & ce ſera, MESSIEURS, la DERNIERE PREUVE de la juſtice de ma cauſe ; & celle qui vous forceroit à m'être favorable, ſi l'admiration, dont vous n'avez pu vous défendre, n'avoit pas déjà dicté l'Arrêt que bientôt vous allez prononcer.

---

(1) Je ſuis bien loin de vouloir que la Scène ſe termine d'une manière auſſi tragique que celle d'Aman & de Mardochée. J'aimerois mieux riſquer les éloges qui me ſont dûs.

Le billet que m'a ſouſcrit mon adverſaire, ſon contenu, ſa validité *in omnibus partibus* pourroit encore me faire parler pendant deux heures, mais l'impatience où je ſuis de jouir du triomphe qui m'attend, me force, MESSIEURS, à eſquiſſer rapidement dans mes concluſions ce qui me reſteroit à dire, & à priver l'auditoire d'une ſublime PERORAISON qui auroit, ſans doute, enlevé tous les ſuffrages.

OR :

Attendu que le billet du ſieur de Beaumarchais n'a pas été mendié, & qu'il m'a été donné *ex propriâ voluntate*, & qu'on ne peut m'oppoſer la Loi *quod ſubripitur ex dolo* : — Attendu que la *cauſe* & *valeur* y eſt établie, & que, ſuivant l'Ordonnance : « Toute obligation ayant néceſſairement ſa cauſe dans » le motif qui a fait conſentir la partie à s'obliger », on peut même ſe diſpenſer de cette formalité, aux termes d'un Arrêt du 16 Mai 1604, & d'un autre du 29 Juillet 1706, (Voyez *Augeard*) : — Attendu que lors même que le ſieur de Beaumarchais prouveroit que je ne ſuis pas digne d'éloges, il ne ſeroit pas moins tenu de me payer ceux qu'il a reconnu me devoir, ſuivant ce principe que, dans un billet ſouſcrit, *titulus obligati ab originis tituli inveſtigatione diſpenſat*. (Voy. Pothier) : — Attendu que lors même que le ſieur de Beaumarchais prouveroit que la cauſe du billet n'eſt point honorable, on lui répondroit : *obligatio nulla rei turpis* : — Attendu qu'il a ſouſcrit ſon billet étant majeur, & que quand même il ne le ſeroit pas, il eſt émancipé ; (Voyez ce qu'il en dit lui-même dans ſa Comédie de Figaro :) — Attendu que ledit billet étant fait d'homme d'eſprit à homme d'eſprit, ce qui eſt la même choſe que de Marchand à Marchand, & étant ſouſcrit par un homme qui n'eſt ni ſeptuagénaire, ni Prêtre, ni mineur, ni

fou, quoi qu'on en diſe ; il eſt conſulaire, & entraîne la contrainte par-corps : — Attendu, &c.

A CES CAUSES : il plaiſe à la Cour mettre l'appellation & ce dont eſt appel au néant : *émandant*, & faiſant droit ſur le principal, ordonner que la ſentence des Conſuls du 23 Décembre dernier, ſortira ſon plein & entier effet; & attendu cependant que la quantité ni la qualité d'éloges n'étant pas ſtipulée par le billet, le ſieur de Beaumarchais pourroit élever une nouvelle conteſtation ; & attendu auſſi que je déclare de mon côté que n'entends exciper *du privilége accordé par la Loi* (1), *ſi verba ſunt ad* INFINITATEM *toleratur* INFINITAS, ORDONNER qu'il en ſera référé à l'Académie-Françaiſe, pour être par elle lesdits éloges fixés, ainſi qu'il lui aviſera bon être, & le rapport fait, être, par la Cour, ſtatué ce qu'il appartiendra.

Me DONNER ACTE en outre des réſerves que j'entends faire de me pourvoir en tems & lieu, & de la manière que j'aviſerai bon être, ſoit en rendant plainte contre le ſieur de Beaumarchais ou autrement, de tous les ſarcaſmes, termes injurieux, &c., qu'il s'eſt permis dans ſes Écritures, ſpécialement dans ſa production dernière, où, après avoir comparé ma tête au Quatrième-Étage d'une maiſon, en décret, & avoir dit qu'on devroit me faire l'opération du Trépan ; il conclut à ce qu'on faſſe revivre pour moi une peine qu'on infligeoit jadis à Lyon, aux Auteurs de méchans écrits ; & que je ſois obligé en conſéquence d'effacer, avec ma langue, tout le contenu en mon

(1) La Loi SI ITA.... 55. ff. *de fide Jus*

Mémoire, page par page, & ligne par ligne, jusqu'à entier déléatur (1).

Et CONDAMNER le sieur de Beaumarchais en tous les dépens.

Signé, GOMEL.

LETTRE

Choisie au hasard *parmi un grand nombre d'autres qui m'ont été adressées, pour servir de pièce justificative & de preuve de l'opinion que le public a conçu de mon esprit & de mon savoir.*

Il y a déjà quelques jours, Monsieur, que me trouvant dans une nombreuse société, où l'on apprécie M. Duveyrier.... *ce qu'il vaut*, j'ai assisté à la lecture de *l'intéressant* Mémoire que vous venez de faire paroître contre lui. Je n'ai pas l'honneur de vous connoître, mais telle est l'opinion que m'a donné de votre *caractère & de vos principes*, une affaire dont le succès est entièrement dû à vos soins, à votre activité & à votre *esprit conciliateur* (2), que j'ai appris avec beaucoup de regret que vous étiez forcé de vous défendre, & de vous défendre parce que vous vous étiez montré le *protecteur & l'appui du mérite malheureux*. C'est une *gloire de plus*, Monsieur, & il est *impossible* que vous ne trouviez pas, dans vos louables intentions, & DANS LES ÉLOGES EXPANSIFS DE L'AMITIÉ, la récompense de votre action *généreuse* & *bienfaisante*. C'est bien le cas de vous appliquer, quoi que dans un sens très-opposé, le Vers qui se trouve dans le Post-scriptum de votre Mémoire :

Dum caremus falsis gaudia vera juvant.

Indépendamment du *prix* que je mets à votre Plaidoyer, comme justification, *il m'est impossible* de ne pas y remarquer, en qualité d'homme-de-Lettres, & qui, sans être sa-

---

(1) Que n'a-t-il conclu aussi qu'en cas de refus de ma part, je serois jetté dans le Rhône, aux termes de cette ancienne Loi ?... Il ne manquoit plus que cette dernière conclusion.

(2) Oh, assurément l'Auteur de cette Lettre a lu mon Mémoire.

vant, a cherché à s'instruire, une *ordonnance*, une *clarté* & une ÉRUDITION PEU COMMUNE, & qu'on ne rencontre pas toujours (permettez-moi de le dire) dans les hommes de votre état, & qui sont, au surplus, très-pardonnables de se dérober aux agrémens de la Littérature, pour se livrer au travail épineux, dont ils sont comptables à leurs Clients.

Les sentimens que je vous exprime ici, Monsieur, sont ceux de *toute* la Société dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, & qui a le malheur de ne pas aimer *les énergumènes aux phrases hardies, ni leurs partisans.*

Mon hommage, Monsieur, est aussi *sincère* que l'expression qui vous l'offre est *vraie*; j'aurois désiré aller moi-même vous en assurer, & quoique je sois sur mon départ pour Versailles, je me serois fait un grand plaisir de le retarder, si je n'avois craint d'être importun, en dérobant un de vos momens à des occupations *précieuses*, & je conçois QUE LES HOMMES DE VOTRE MÉRITE DOIVENT EN AVOIR BEAUCOUP.

Je suis, Monsieur, avec toute *l'admiration* & l'estime que vous inspirez, &c.

Signé, DE DONNEVAL.

Paris, le Vendredi 9 Janvier 1789.

P. S. Je ne présume pas, Monsieur, qu'il vous reste encore beaucoup de Mémoires dont vous puissiez disposer; dans le cas contraire, oserai je vous prier de m'en faire passer quelques-uns à Versailles, à l'adresse suivante: — » Madame de Saint-Brieux, » Hôtel Saumur, rue de l'Orangerie, pour remettre à M. de *Donneval*, à Versailles ». En faisant remettre ce paquet au Bureau des Messageries, Quay d'Orsay, je le recevrai de suite; vous pouvez croire, Monsieur, que je serois trop heureux d'en recevoir un seul Exemplaire, & si ma demande est un peu indiscrette, veuillez vous rappeller que j'ai eu l'honneur de vous dire, dans le corps de ma Lettre, que j'appartenois à une Société nombreuse, où vous aviez autant de partisans & d'admirateurs que de Membres qui la composent.

F I N.